

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 50
N° identifiant 2023-0253

Titre Défi Salamanque et subvention du fonds citoyen franco-allemand

Rapporteur(s) Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.
Règlement du dispositif : Défi Salamanque

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Économie - Emploi - Enseignement supérieur
------------------	---

S'inscrivant dans une forte dynamique européenne, la ville de Poitiers souhaite encourager les jeunes à voyager en Europe. Après Marbourg, Coimbra puis Pavie, il est proposé aux jeunes, pour cette 4^{ème} édition du « Défi », de se rendre à Salamanque en Espagne, dans une logique écoresponsable et citoyenne.

La ville de Poitiers travaille avec la ville de Salamanque dans le cadre de l'Alliance universitaire *European Campus of City-Universities* (EC2U). Avec un riche patrimoine culturel et une des plus anciennes universités d'Espagne, Poitiers et Salamanque ont beaucoup en commun.

Dans ce contexte partenarial, Grand Poitiers s'associera au dispositif pour la première année. Par ailleurs, l'université de Poitiers a proposé un co-financement pour la seconde année, dont les modalités seront définies début 2024.

La municipalité de Salamanque confirme son intérêt pour cette 4^{ème} édition du « Défi » et l'accueil des jeunes Poitevins dans leur ville en 2024.

L'objectif de ce dispositif est d'encourager les jeunes à voyager autrement, à partir à la découverte d'initiatives inspirantes et à la rencontre de personnes, d'associations, de collectivités ou encore d'entreprises engagées pour leurs territoires. Cette démarche doit également s'inscrire dans une nouvelle façon de se déplacer, respectueuse de l'environnement.

L'appel à projets qui sera lancé mi-décembre 2023, avec le règlement du dispositif, fixe certaines obligations :

- les jeunes doivent être domiciliés sur le territoire de Grand Poitiers
- le voyage doit s'effectuer par des moyens de transport alternatifs, qui ne soient ni l'avion, ni la voiture personnelle
- les jeunes devront tenir un "carnet de voyage" et créer des contenus pour les réseaux sociaux racontant leurs rencontres
- le dispositif est ouvert aux jeunes de plus de 18 ans, jusqu'à 30 ans
- les groupes sont composés au minimum de deux personnes jusqu'à six personnes
- la subvention est fixée à un maximum de 80% du budget total (plafonné à 650€/participant).

Chaque équipe préparera de manière détaillée son itinéraire, les rencontres prévues ainsi que son budget. Les groupes voyageraient entre le 3 mai et le 31 octobre 2024.

Les différents acteurs de la jeunesse à Poitiers seront mobilisés afin d'aider les jeunes dans la préparation et l'organisation de leur projet. Une promotion du Défi sera faite sur le site de « Vacances pour toutes et tous ».

Obtention du Fonds citoyen franco-allemand pour un projet d'échanges de bonnes pratiques avec la ville de Marbourg

La ville de Poitiers travaille avec la ville de Marbourg sur la lutte contre les violences depuis 2000. En 2021-22, les villes ont poursuivi leur coopération autour du projet *Sister Cities for Gender Equality* (Villes jumelles pour l'égalité de genre), porté par Marbourg et cofinancé par la Commission européenne. En 2023, une délégation de Marbourg est accueillie à Poitiers du 23 au 25 novembre afin de poursuivre le travail sur l'égalité des sexes dans le secteur culturel, la violence liée au genre et la représentation politique des femmes. Afin de financer ce projet, la ville de Poitiers a candidaté au Fonds citoyen franco-allemand et a obtenu un cofinancement tel que ci-dessous :

Fonds citoyen franco-allemand	4 275,00 €
Ville de Poitiers	335,00 €

Ville de Marbourg	2 400,00 €
TOTAL	7 010,00 €

Un acompte d'un montant de 3 206,25 € soit 75 % de la subvention sera versée en 2023. Le montant définitif de la subvention sera établi après la saisie et le traitement des éléments nécessaires au décompte. Le solde sera versé sur justificatifs en 2024.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver le règlement en annexe**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document et convention à intervenir sur ce sujet et à notifier aux bénéficiaires l'attribution des aides**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 10 000 €, à l'article 6256 (M14) ou article 6251 (M57) du budget Principal**
- **d'imputer la recette correspondante, soit 4 275 €, à l'article 7478 (M14) ou article 747888 (M57) du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	